

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée LeBlanc	Numéro de permis 2021121	Date d'inspection Le 13 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Adorable		Numéro de téléphone (506) 758-9972	
Adresse 215 chemin Lac Memramcook NB E4K 1R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
16 A licensed facility may be operated only at the premises specified in the licence issued to its operator.	16	17 oct. 2022	
Commentaires :			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	17 oct. 2022	
Commentaires : L'exploitante a déménagé à l'adresse 575 Ch. Memramcook Est. Une demande de changement doit être effectué avant le déménagement.			
Commentaires généraux			
L'établissement utilisé en ce moment n'est pas au lieu indiqué sur le permis de l'exploitant.			

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 octobre 2022

Date

original signé par
Josée LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 octobre 2022

Date